



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déchets

Question écrite n° 47489

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les informations transmises par le Cercle national du recyclage, association d'élus spécialiste de la gestion des déchets d'emballage ménagers. Cette dernière rappelle que la loi Grenelle imposait aux éco-organismes en charge de ces déchets, Eco-emballages et sa filiale Adelphe, « la couverture des coûts de collecte, de tri et de traitement à hauteur de 80 % des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé, au plus tard fin 2012 ». Mais le Cercle national de recyclage a fait les comptes : si le taux de prise en charge officielle est de 74,46 % donc inférieur à l'objectif de 80 %, la prise en charge réelle est très en dessous. En effet, les coûts dits de référence optimisés ne prennent pas tout en compte, « plusieurs lignes budgétaires étant supprimées du calcul de ce coût ». En les réintégrant, l'association a calculé que 34,8 % des frais réels restent à la charge des collectivités locales et donc des ménages via leurs impôts locaux. Il souhaite ainsi connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Les enjeux économiques et fiscaux de la politique des déchets ont été mentionnés lors de la Conférence environnementale qui s'est tenue les 20 et 21 septembre 2013. Le Gouvernement a saisi à l'automne le Comité pour la fiscalité écologique, pour rendre un avis sur la trajectoire à suivre d'ici à 2020 pour la fiscalité des déchets, en lien avec le Conseil national des déchets. Ses débats sont notamment l'occasion de travailler sur les questions liées à la TGAP, à la contribution à la gestion de la fin de vie des produits non recyclables et à l'ensemble des composantes de la fiscalité portant sur les déchets. Ses conclusions sont attendues pour l'été 2014.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47489

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 346

Réponse publiée au JO le : [13 mai 2014](#), page 3867